

## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

Trophée de la Digue Royale  
Du 26 au 27 février 2022 – Base Tom Souville (Sangate)  
Yacht Club Calaisis – Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E.
- le système de course HMS en vigueur,
- le cas échéant, l'addendum Q
- le cas échéant, le SyRNIn
- La RCV E2.1(b) est supprimée
- La RCV 60.1 (a) est modifiée par le préambule.
- RCV A5.1 et A5.2 par IC 12.2
- RCV 35, A4 et A5 par IC 15.2, 15.3 et 15.4
- RCV 62.1(a) par IC 15.6
- RCV 66 et 62.2. par IC 16.5

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera mise en ligne sur le site <http://vrcenhdf.fr> au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera mis en ligne avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur les vitres du yacht club ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <http://vrcenhdf.fr>.

### 4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé début du ponton.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 10 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

| Date          | Classe      |
|---------------|-------------|
| 26-27 février | 1 mètre IOM |

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course/flotte :

- le 26 février à 11h00,
- le 27 février à 09h00.

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement pour

- une nouvelle flotte ne sera fait après 15h30.

### 7. ANNONCE DES FLOTTES

Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « Nième course, flotte (x) au départ ».

**8. ZONES DE COURSE**

La(les) zone(s) de contrôle est(ont) : ponton ou plage.

La(es) zone(s) de mise à l'eau est la rampe de mise à l'eau ou le ponton.

**9. LES PARCOURS**

9.1 Les parcours seront de type banane ou olympique. Ils seront décrits sur le tableau parcours à proximité de la zone de contrôle.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

**10. MARQUES**

Les marques utilisées seront normalement les suivantes :

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Départ/Arrivée                        | Parcours           |
| Type « Beuchat » ou<br>jaune et noire | Rondes avec stries |

**11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

S/O.

**12. LE DEPART**

12.1 La ligne de départ sera entre deux bouées orange type Beuchat ou jaunes et noires.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **3 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

**13. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre *deux bouées* orange type Beuchat ou jaunes et noires.

**14. SYSTEME DE PENALITE**

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte voile radiocommandée » ne s'applique pas.

**15. TEMPS LIMITES**

15.1 A l'exception de la course 1 (pas de temps limite si HMS), les temps limites seront les suivants :

30 minutes pour le premier bateau pour finir.

15.2 Le temps limite pour finir (TLF) après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini est de 5 minutes.

15.3 Si 6 (ou 4) bateaux ou moins manquent à finir à l'expiration du TLF ils seront classés par le comité de course selon leur position sur l'eau à la fin de ce temps limite.

15.4 Si plus de 6 (ou 4) bateaux manquent à finir à l'expiration du TLF, ce dernier sera prolongé jusqu'à ce que seulement 6 (ou 4) bateaux manquent à finir. Ces 6 (ou 4) bateaux seront alors classés par le comité de course selon leur position sur l'eau

15.5 Si une seule flotte, le TLF à partir de la course 1 est 5 minutes.

15.6 Le non-respect du temps cible (fixé à 15 minutes) ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

**16. DEMANDES D'INSTRUCTION**

16.1 Si le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique, le texte sera affiché au tableau officiel d'information.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 10 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

16.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du comité de course.

16.4 Des avis seront affichés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le bâtiment principal. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille

(b) pas plus de 10 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus de 10 minutes après l'affichage de la décision

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

**17 CLASSEMENT**

17.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur

17.2 Trois (3) courses doivent être validées pour valider la compétition.

17.3 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retranchés comme suit :

|   |              |
|---|--------------|
| A partir de 4 courses validées  | 1 retranché  |
| A partir de 8 courses validées  | 2 retranchés |
| A partir de 16 courses validées   | 3 retranchés |
| A partir de 24 courses validées   | 4 retranchés |
| Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées |              |

**18 REGLES DE SECURITE**

18.1 Quand un concurrent est embarqué sur un bateau d'assistance, celui-ci est responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions.

**19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

S/O.

**21. BATEAUX OFFICIELS**

Le bateau officiel de récupération est un Newmatic orange.

**22. ACCOMPAGNATEURS**

S/O

**23. EVACUATION DES DETRITUS**

S/O.

**24. PRIX**

Des prix seront distribués :

1<sup>er</sup> : Une coupe.

2<sup>e</sup> : Une coupe.

3<sup>e</sup> : Une coupe.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Coenen Jean-Philippe

Responsable des résultats : Jean-Claude Billard

Président du jury : Godeau Philippe